



LIVRET DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS D'ÉPINAY-SOUS-SÉNART

La Municipalité donne la parole aux jeunes Spinoliens afin qu'ils s'impliquent dans la vie de leur commune à travers le Conseil Municipal des Enfants, véritable espace de dialogue, d'échanges et de débats.

DATE DES PROCHAINES ÉLECTIONS
12 octobre 2023

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ?

Le CME est composé de 24 conseillères et conseillers au total, élus pour une durée de 2 ans. Chaque année, 12 enfants (CM1) sont nouvellement élus et 12 enfants (CM2) terminent leur mandat. Ainsi la moitié du Conseil Municipal des Enfants est renouvelée chaque année.

Les enfants qui en font partie peuvent notamment :

- Apprendre à mieux appréhender le fonctionnement de la ville, de la mairie et découvrir les institutions locales ;
- Représenter les enfants Spinoliens, recueillir leurs idées et les faire connaître aux pouvoirs publics ;
- Participer activement à la vie de la commune en menant des projets concrets dans différents domaines tels que la solidarité, la sécurité, la santé, les sports, les loisirs, l'environnement ou encore la culture ;
- Apprendre, exercer la citoyenneté et le devoir de mémoire, notamment en participant aux cérémonies ;
- Servir d'intermédiaire avec le Conseil Municipal des adultes et participer aux côtés des autres élus aux temps forts de la ville

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

À tous les enfants scolarisés en CM1 dans les écoles élémentaires de la ville.

COMMENT ÊTRE CANDIDAT·E ?

Il te suffit de compléter le bulletin de candidature, de demander à tes parents de remplir l'autorisation parentale et de les remettre à ton enseignant·e.

COMMENT SE PASSE LA CAMPAGNE ?

Pour chaque école, seront élus 2 candidat-e-s : une fille et un garçon

C'est pour assurer la parité filles/garçons au sein du CME.

Il faut donc se présenter en binôme fille/garçon.

Cela signifie que si tu veux être candidat-e, il te faut choisir un-e camarade avec qui te présenter. Vous devez tous les 2 être en CM1 dans la même école mais vous n'êtes pas obligés d'être dans la même classe.

Ensemble, vous allez « faire campagne » : présenter vos projets pour votre ville, votre quartier et votre école à vos futurs électeurs et les convaincre de voter pour vous 2.

Pour vous y aider, vous recevrez une affiche sur laquelle vous mettrez une ou 2 photos et votre programme électoral.

Celle-ci sera affichée dans les panneaux d'information avec celles des autres binômes candidats de ton école pour que les électeurs puissent choisir le projet qui leur convient.

Les candidats non élus seront nommés suppléants et pourront être invités à différentes manifestations.

QUI VA VOTER ?

- Tous les enfants de CM1
- peuvent voter pour élire
- leurs représentants.



Une carte d'électeur sera remise à chaque élève votant.

COMMENT VOTE-T-ON ?

- Tu prends le bulletin de vote et une enveloppe sur la table. Ensuite, tu te rends dans l'isoloir et glisses le bulletin de vote de ton choix dans l'enveloppe.
- Tu te présentes devant le Président ou la Présidente avec ta carte d'électeur. L'assesseur·e dit ton nom et ton prénom à haute voix. L'autre assesseur·e cherche ton nom sur la liste d'émargement (*liste où sont inscrits tous les électeurs*).
- Ensuite, tu glisses ton bulletin de vote dans l'urne.
- Le Président ou la Présidente prononce « **a voté** ».
- Enfin, tu signes la liste d'émargement et l'assesseur·e te rend ta carte d'électeur tamponnée.

ATTENTION TON VOTE NE COMPTE PAS SI :

- Tu glisses autre chose que le bulletin présenté par un candidat.
- Tu écris quelque chose sur le bulletin.
- Tu ne mets pas de bulletin dans l'enveloppe (ton vote est considéré comme blanc).
- Tu mets plusieurs bulletins identiques dans ton enveloppe (*une seule voix sera comptée*).

LE JOUR DES ÉLECTIONS : UN BUREAU DE VOTE DANS CHAQUE ÉCOLE !

Le bureau de vote comprendra :

- Une table sur laquelle seront posés les bulletins de vote et les enveloppes ;
- Un isolier qui permettra aux votants de choisir le candidat dans un anonymat total ;
- Une urne pour mettre ton bulletin de vote.

COMMENT SE PASSE LE DÉPOUILLEMENT ?

Une fois le scrutin clôturé et le vote terminé, la période du dépouillement commence :

- Le Président ou la Présidente ouvre l'urne.
- Les enveloppes sont disposées par tas de 10.
- Les signatures sont comptées. Le nombre de signatures doit être égal au nombre d'enveloppes.
- Les enveloppes sont ouvertes et les bulletins sortis.
- Le nombre de voix pour chacun des binômes candidats est compté.
- En cas d'égalité dans le nombre de voix, un 2ème tour est organisé.
- Le binôme qui a obtenu le plus grand nombre de voix est élu. Les autres candidats deviennent suppléants.

L'organisation de l'activité du Conseil Municipal des Enfants

LES SÉANCES DE TRAVAIL

Le CME se réunit en mairie, deux fois par mois, le mercredi de 15h à 17h pour travailler sur les projets et bénéficier de temps d'information et de sensibilisation.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat dure 2 ans : sur les années de CM1 et CM2

À la fin de la première année, un bilan est fait et si un membre ne veut ou ne peut pas poursuivre, il sera remplacé par un suppléant.

LES RÉUNIONS PLÉNIÈRES :

Il y aura au moins 3 grandes réunions au cours du mandat, en présence des élus, des agents municipaux, des parents et des partenaires. L'objectif sera de présenter et valoriser le travail mené par le CME. M. le Maire, Damien ALLOUCH, préside ces réunions plénières.

1^{ère} plénière / début du mandat : Installation du CME, remise de l'écharpe tricolore et des outils de travail, et signature du règlement intérieur

2^{ème} plénière / mi-mandat : Accueil des nouveaux élus et point sur les projets

3^{ème} plénière / fin du mandat : Bilan des actions réalisées

LES CÉRÉMONIES

Les enfants du CME participent aux différentes cérémonies officielles telles que les vœux du Maire, les inaugurations ...

Ils participent aux commémorations en apportant leur contribution, et en favorisant le devoir de mémoire.

LES ACTIONS

Les enfants du CME mènent des actions comme participer au Téléthon, collecter des fonds, faire des enquêtes de satisfaction auprès de leurs camarades (au sujet de la cantine, des toilettes...), aider à réaliser des guides pour mieux informer les enfants de la ville...

LES VISITES

Les enfants du CME découvrent tout au long de leur mandat des lieux hors du commun tels que l'Assemblée Nationale, le Sénat, des sites clés de l'Histoire, ...

COMMENT FONCTIONNE LE CME ?

Dans le cadre de ce mandat, les jeunes conseillères et conseillers sont tenus d'observer un certain nombre de règles communes.

C'est pourquoi ils adoptent un règlement intérieur, qui est remis aux élus le jour de l'investiture.



Damien ALLOUCH, le Maire,
Fula Mesika, Maire-adjointe
chargée de l'Enfance, de l'éducation et de la jeunesse,
Ghislaine THUAUD, Maire-adjointe
chargée de la Citoyenneté et de la tranquillité publique,
la coordinatrice du CME,
et le responsable de la Caisse des Écoles
vous souhaitent une bonne campagne !

QUE FAIRE APRÈS LA FIN DE TON MANDAT AU CME ?

Après la fin de ton mandat d' élu du CME, si tu souhaites toujours t'engager, de nombreuses possibilités s'offrent à toi : tu pourras intégrer d'autres institutions telles que le **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**, le **Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)**, créer ta **Junior Association**, ou devenir bénévole dans une association déjà existante.